

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 28 mai 2024****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants

13

Date de la
convocation

22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint--Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée – Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU Joël)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON – Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 43- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – adjoint technique territorial- adjoint technique principal de deuxième classe, à compter du 1^{er} août 2024

Monsieur le Maire expose que le service technique est actuellement en sous-effectif et qu'il convient de prévoir le recrutement d'un nouvel agent permanent à temps complet.

Afin de s'assurer du retour d'un nombre suffisant de candidatures, il serait utile d'ouvrir l'offre d'emploi aux grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Il propose la création de ces postes en précisant qu'en cas d'infructuosité, un agent contractuel pourra être recruté.

Selon le grade de l'agent recruté, les autres postes seront fermés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'émettre un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2024

- Dit que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

-Dit que les crédits sont ouverts au budget.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 28 mai 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD



Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 30/05/2024

Publiée sur le site internet le : 31/05/2024

Affiché le : 31/05/2024